

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>



Patrick HERMAN (président)
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02
Email : patrick.herman@ free.fr

Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly
- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : voide@aliceadsl.fr

Orly, le 25 février 2011

Bureau VERITAS
21-23 rue des Ardennes
75019 PARIS

Cabinet JOURDAN
Syndic de copropriété
52 rue du Gal Leclercq
75014 PARIS

Objet : l'amiante à la tour Albert PARIS 13°

Madame, Monsieur,

Suite à nos lettres des 26/10/2010, 26/11/2010, 23/12/2010, nos échanges de mails avec Véritas des 27/12/2010 et 03/01/2011, nos lettres des 12/01/2011 et 25/01/2011, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de votre part.

Ainsi les flocages des parkings de la tour Albert n'ont toujours pas été diagnostiqués en profondeur, comme demandé par le diagnostic GRM du 15/04/2005, mettant ainsi en danger les ouvriers intervenants en travaux de maintenance. Monsieur et Madame, quant à eux, ne savent toujours pas s'ils respirent de la poussière d'amiante dans leur logement.

Nous rappelons au cabinet Jourdan, syndic de copropriété, qu'il est responsable de la non application de la réglementation amiante et au cabinet Véritas sa responsabilité de non intervention en tant que « sachant », malgré nos alertes répétées : « quiconque s'abstient volontairement de prendre des mesures permettant de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 200 000 F d'amende » (Code de procédure pénale, article 223-7).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le responsable prévention : Gérard Voide

Copie : Inspection du travail, Direction de l'urbanisme des contrôles de la réglementation amiante, CRAMIF, journal Le Parisien

Association membre du réseau international Ban Asbestos Network

Pour l'interdiction de l'amiante dans le monde

Déclarée en sous-préfecture de Millau le 18 juillet 1995